



SOCIÉTÉ SAINTAISE DE TIR

Compte Rendu de la Réunion du Comité Directeur du 26 août 2022

Au Stand de tir "Papy Rouland" à SAINTES

*

(Convocation du 27 juillet 2022)

Présents : Madame et Messieurs,

Jean-Pierre BERNARD, Franck BOCHER, Patrice GALLERNE, Christophe JACQUES, Frédéric LASSIRE, Reynald LERICHE, Nicolas LESUEUR, Bruno MARCEAU, Anthony MEHAUT, Catherine RABAT, Jean Frédéric THOMAS, Jean-Claude VERT, Régis VIGNAUD.

Excusé(s) : Cyrille HAURY, Benjamin RHIM.

Présents : 13

Excusés : 2

Votants : 13

Secrétaire de séance : Patrice GALLERNE

La réunion est ouverte à 19h40,

1 - Etat des comptes :

Le trésorier présente les comptes de l'année. Le bilan des finances reste sain.

Avec les rentrées (Municipalité et Natural Trophy) en attente sur la saison 2021-2022 le bilan est à moins 1000€. Par ailleurs, le paiement par la gendarmerie liée par la convention se fera dans dernier trimestre calendaire.

2 - Montant de la licence pour l'année 2022-2023 :

Le prix des licences pour la saison 2022-2023, induit par l'augmentation probable des prélèvements de la Fédération et de la Ligue est discuté en séance.

Après délibération (12 voix « Pour » et 1 « abstention), compte tenu du bon état des finances et du respect des Statuts, il est décidé de maintenir le tarif pour la saison 2022-2023. L'augmentation de la licence « adulte » sera soumise au vote de l'assemblée générale avec un maintien pour la licence « jeune ».

Pour information, le « pass sport » est maintenu.

3 - Evocation de la mise en place d'EDEN pour les prises de licences :

À ce jour, 57 personnes n'ont pas ouvert leur compte EDEN. Une vingtaine ont fait part de leur désistement pour la saison à venir, ce qui correspond au taux de renouvellement habituel.

En ce qui concerne la procédure d'inscription, rien ne change hormis le certificat médical qui doit impérativement être scanné et téléchargé sur EDEN. Les inscriptions pourront être transcrites sur ITAC à compter du 2 septembre.

4 - Point sur les armes et l'entretien :

La procédure de signalement et de dépannage des armes est abordée. Un système de fiches sera mis en place rapidement afin de faciliter le suivi.

L'achat du petit matériel nécessaire aux réparations est remboursé sur facture à Jean Frédéric THOMAS chargé de l'entretien.

Le financement des réparations assuré par une participation des bénéficiaires est discuté en séance. Il est convenu que ce service reste gratuit pour l'ensemble des membres.

Pour information, l'initiation au 25m est limitée au calibre 22LR.

5 - Point sur les travaux réalisés et à venir :

Pour le 100m, les travaux du pas de tir et de la protection de la butte sont terminés. La porte d'entrée est à changer et l'installation d'un portail est nécessaire.

Pour le 50m (travée avec rameneurs, 22LR uniquement), un devis de pares balles « franco de port » est à venir.

Les carports sont installés, il reste l'achat et la pose des tôles.

6 - Point sur les formations de bénévoles pour l'année 2023, (CAC, ANIMATEUR, FORMATEUR) :

Les formations sous la responsabilité de la Ligue ne sont pas encore programmées. En ce qui concerne le club, trois remises à niveau d'initiateurs sont demandées.

La Fédération a mis en place une formation de base destinée à l'accueil et à l'information des adhérents ainsi qu'à la gestion de la sécurité sur les stands de tir.

Les personnes intéressées par ce Certificat de compétences appelé « Capacité à accueillir et conseiller » (CAC) sont priées de se faire connaître.

7 - Evocation du budget prévisionnel pour l'année 2023 :

Le budget prévisionnel présenté lors de l'AG est similaire à celui des années précédentes pour les postes essentiels liés aux travaux (10000€) et au remplacement et à l'entretien des armes 2500€ à 3000€.

8 – Organisation des différentes manifestations à venir :

Le Forum des associations (191) est planifié à Saintes les 3 et 4 septembre. La mise en place du stand se fera le vendredi 2 à partir de 15h00 (4 personnes sont mandatées pour l'installation). L'ouverture est à 9h00 pour les associations et à 10h00 pour le public. Deux personnes sont nécessaires pour la tenue du stand SSTir.

Le challenge Inter-entreprises est prévu le 8 septembre sur le « terrain blanc » à partir de 16h30. L'installation du matériel du Natural Trophy sera réalisée en début d'après-midi et 10 personnes (Une par poste de tir) sont nécessaires pour le bon déroulement de cette compétition.

Comme chaque année, la journée « Portes ouvertes » est programmée le samedi suivant le forum, soit le 10 septembre.

L'Assemblée générale est maintenue le 17 septembre à 14h30. Bien entendu, le stand sera fermé.

Un Challenge sera organisé le week-end du 24 et 25 septembre, comme chaque année. Le challenge dédié à la poudre noire est à programmer.

9 - Questions diverses :

L'assurance mise en place au profit du club et des installations avec l'assistance juridique est finalisée au même tarif que l'an dernier.

Le budget « Goûter » pour l'École de tir est maintenu.

Pour mémoire, le principe des « Cartes cadeau » au tarif de 50€ est également maintenu pour une séance d'initiation au 10m d'une demie journée. Un tarif de groupe est à étudier.

Clôture de la séance à 22h00

Un Relevé de Décisions est établi et affiché, conformément à l'Article 10 des Statuts de l'Association.

Président,
Jean-Pierre BERNARD

Secrétaire
Patrice GALLERNE

Validé le

Validé le



SOCIÉTÉ SAINTAISE DE TIR

Relevé de Décisions du 26 août 2022 Au Stand de tir "Papy Rouland" à SAINTES

*

(Convocation du 27 juillet 2022)

Présents : Madame et Messieurs,

Jean-Pierre BERNARD, Franck BOCHER, Patrice GALLERNE, Christophe JACQUES, Frédéric LASSIRE, Reynald LERICHE, Nicolas LESUEUR, Bruno MARCEAU, Anthony MEHAUT, Catherine RABAT, Jean Frédéric THOMAS, Jean-Claude VERT, Régis VIGNAUD.

Excusé(s) : Cyrille HAURY, Benjamin RHIM.

Présents : 13

Excusés : 2

Votants : 13

Secrétaire de séance : Patrice GALLERNE

La réunion est ouverte à 19h40,

1 - Etat des comptes :

Le trésorier présente les comptes de l'année. Le bilan des finances reste sain.

Avec les rentrées (Municipalité et Natural Trophy) en attente sur la saison 2021-2022 le bilan est à moins 1000€. Par ailleurs, le paiement par la gendarmerie liée par la convention se fera dans dernier trimestre calendaire.

2 - Montant de la licence pour l'année 2022-2023 :

Le prix des licences pour la saison 2022-2023, induit par l'augmentation probable des prélèvements de la Fédération et de la Ligue est discuté en séance.

Après délibération (12 voix « Pour » et 1 « abstention), compte tenu du bon état des finances et du respect des Statuts, il est décidé de maintenir le tarif pour la saison 2022-2023. L'augmentation de la licence « adulte » sera soumise au vote de l'assemblée générale avec un maintien pour la licence « jeune ».

Pour information, le « pass sport » est maintenu.

3 - Evocation de la mise en place d'EDEN pour les prises de licences :

À ce jour, 57 personnes n'ont pas ouvert leur compte EDEN.

En ce qui concerne la procédure d'inscription, rien ne change hormis le certificat médical qui doit impérativement être scanné et téléchargé sur EDEN. Les inscriptions pourront être transcrites sur ITAC à compter du 2 septembre.

4 - Point sur les armes et l'entretien :

La procédure de signalement et de dépannage des armes est abordée. Un système de fiches sera mis en place rapidement afin de faciliter le suivi. Le financement des réparations assuré par une participation des bénéficiaires est discuté en séance. Il est convenu que ce service reste gratuit pour l'ensemble des membres.

Société Saintaise de Tir stand "PAPY ROULAND" – ZI des Charriers – 1 Rue chante Caille 17100 SAINTES

Tél. : 05 46 97 87 95 – Courriel : tirsaintes17@orange.fr – <https://www.societesaintaisedetir.fr>

Siret n° 447 846 965 00013 – Siren n° 447 846 965

Pour information, l'initiation au 25m est limitée au calibre 22LR.

5 - Point sur les travaux réalisés et à venir :

Pour le 100m, les travaux du pas de tir et de la protection de la butte sont terminés. La porte d'entrée est à changer et l'installation d'un portail est nécessaire.

Pour le 50m (travée avec rameneurs, 22LR uniquement), un devis de pares balles « franco de port » est à venir.

Les carports sont installés, il reste l'achat et la pose des tôles.

6 - Point sur les formations de bénévoles pour l'année 2023, (CAC, ANIMATEUR, FORMATEUR) :

La Fédération a mis en place une formation de base destinée à l'accueil et à l'information des adhérents ainsi qu'à la gestion de la sécurité sur les stands de tir.

Les personnes intéressées par ce Certificat de compétences appelé « Capacité à accueillir et conseiller » (CAC) sont priées de se faire connaître.

7 - Evocation du budget prévisionnel pour l'année 2023 :

Le budget prévisionnel présenté lors de l'AG est similaire à celui des années précédentes pour les postes essentiels liés aux travaux (10000€) et au remplacement et à l'entretien des armes 2500€ à 3000€.

8 – Organisation des différentes manifestations à venir :

Le Forum des associations (191) est planifié à Saintes les 3 et 4 septembre. La mise en place du stand se fera le vendredi 2 à partir de 15h00 (4 personnes sont mandatées pour l'installation). L'ouverture est à 9h00 pour les associations et à 10h00 pour le public. Deux personnes sont nécessaires pour la tenue du stand SSTir.

Le challenge Inter-entreprises est prévu le 8 septembre sur le « terrain blanc » à partir de 16h30. Dix habilités personnes (Une par poste de tir) sont nécessaires pour le bon déroulement de cette compétition.

Comme chaque année, la journée « Portes ouvertes » est programmée le samedi suivant le forum, soit le 10 septembre.

L'Assemblée générale est maintenue le 17 septembre à 14h30. Bien entendu, le stand sera fermé.

Un Challenge sera organisé le week-end du 24 et 25 septembre, comme chaque année. Le challenge dédié à la poudre noire est à programmer.

9 - Questions diverses :

L'assurance mise en place au profit du club et des installations avec l'assistance juridique est finalisée.

Le budget « Goûter » pour l'École de tir est maintenu.

Pour mémoire, le principe des « Cartes cadeau » au tarif de 50€ est également maintenu pour une séance d'initiation au 10m d'une demie journée. Un tarif de groupe est à étudier.

Clôture de la séance à 22h00

Ce Relevé de Décisions est établi et affiché, conformément à l'Article 10 des Statuts de l'Association.

Président,
Jean-Pierre BERNARD

Secrétaire
Patrice GALLERNE

Validé le

Validé le